

#### Objectif principal

| Partager un constat sur l'eau et l'agriculture du département, identifier et prioriser des solutions pour valider un paysage agricole unanimement partagé au sein d'un projet de territoire.

#### Public visé

| Agriculteurs et acteurs des filières. élus et collectivités. acteurs du monde de l'eau. autres représentants de la société et des territoires, des Pvrénées-Orientales.

#### **Tarif** Gratuit

#### **Durée & Horaires**

| 4 1/2 journées - 13 heures De 9h à 13h le 21/11 De 9h30 à 12h30 les 19/12/2024, 30/01 et 06/03/2025

#### Lieu

| Secteur Conflent. Prades et alentours

#### Validation

Attestation de fin de formation

#### Pré-requis

Aucun

# Construire une stratégie Agriculture, Eau et Territoire au sein d'un groupe multi-acteurs **G4 - Conflent**

Jeudis matins: les 21 novembre, 19 décembre 2024, 30 ianvier et 06 mars 2025

La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales vous propose une formation action pour réfléchir ensemble aux visages possibles pour l'agriculture de demain, et aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

## Programme des 4 ateliers :

1 - Jeudi 21 novembre 2024, 9h-13h : Atelier de culture commune - PRADES Diagnostic partagé sur l'agriculture et les enjeux. Le maintien et le développement durable de l'agriculture dans le territoire en lien avec le bien commun. Les problématiques des agriculteurs. Données agro-climatiques, ressource en eau et diagnostic forces et faiblesses sur les exploitations agricoles.

#### 2 - Jeudi 19 décembre 2024, 9h30 - 12h30 : Les solutions - lieu à déterminer

Les perspectives de solutions, agronomiques, hydrauliques, de diversification et structuration, à l'échelle des exploitations et des filières, des territoires. Les besoins identifiés pour amorcer les changements et moyens de mise en œuvre adéquats. Priorisation temporelle suivant la complexité et l'urgence de la mise en œuvre des projets.

3 - Jeudi 30 janvier 2025, 9h30 - 12h30 : Les scénarios - lieu à déterminer Les scénarios de productions agricoles, évolution des paysages, chiffrage et coût pour les territoires.

Présentation de la concrétisation des solutions et de leur mise en œuvre. Affinage des solutions selon les différentes priorisations retenues. Quelles pérennisations, quels changements selon les différents scénarios proposés?

#### 4 - Jeudi 06 mars 2025, 9h30 - 12h30 : Stratégie de cohérence territoriale lieu à déterminer

Stratégie de cohérence territoriale selon les différents scénarios. Quel rôle je veux que l'agriculture joue sur mon territoire? Construction d'un pacte pour une transition agricole du territoire.

Méthodes pédagogiques : exposés, échanges, exercices participatifs de co-construction

Méthodes d'évaluations : des questionnements et des échanges, ainsi que des exercices, vous permettront de

faire le point sur vos acquis et vous amèneront à l'atteinte des objectifs.

Modalités de suivi : feuilles d'émargement

Intervenants: Conseillers service Territoire, eau et environnement, service filières et service Formation CA66 Responsable du stage : Virginie LEBLEU - 07 70 03 84 49 - v.lebleu@pyrenees-orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

#### **CONDITIONS GENERALES**

#### Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

### Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

#### Les publics et prérequis :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation de chaque stage lorsque des prérequis sont nécessaires et/ou que le public visé est spécifique.

#### Les conditions financières et prise en charge:

- "Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 3000€ (en 2023) par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA (sur certaines priorités VIVEA), sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

" Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande). Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention «Facture acquittée » après réception du règlement ainsi que l'attestation de formation.

#### **Horaires**:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

### **Annulation-report-interruption du stage:**

La Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

#### Cas de différend :

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

#### Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le référent de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales au 04.68.35.74.00, afin de vous proposer un accompagnement adapté ou le cas échéant vous réorienter.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

A noter : toutes les men  Mme, M	STRATEGIE AGRICULTURE EAU ET TERRITOIRE G4  N° OCTAGRI : 2466061  Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer  Avant le 07 novembre 2024  Filière biologique :  Oui			
°SIRET Code APE		□ Non		
Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour votre prise en charge financière		
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement):  Exploitant Cotisant solidaire Conjoint collaborateur Aide familial Porteur de projet (dans le cadre de l'accompagnement par le Plan de Professionnalisation Personnalisé)	<b>O €*</b> *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Une « Attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA » pourra vous être demandée.  Foncs pour la furmation des Entispreneurs du Vivant		
Autres publics :  □ Autre précisez :	0 €*			
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à , Le				
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (si salarié) Nom et qualité : Signature : (cachet entreprise obligatoire)	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET		

# Questionnaire des attentes Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes!

• <b>VOTRE ACTIVITE</b> Productions, produits ou services concer	nés par la forma	ation :	
• VOS ATTENTES POUR CETTE F Avez-vous déjà suivi une formation sur ce			
$\square$ Non $\square$ Oui, laquelle et quand ?			
Quelles sont vos attentes quant à ce stag			
• VOUS ET LE SERVICE FORMATI Accepteriez-vous de faire visiter votre ex		ırs du stage ? □ Non	□ Oui
Comment avez-vous eu connaissance de	cette formation	? (1 seule réponse possib	le)
☐ Site Internet Chambre d'Agriculture ☐ Page Facebook CA66 ☐ Autres :	□ Catalogue □ L'Agri	□ Courrier mail ou postal □ Bouche à oreille	□ Conseiller □ Site Internet du VIVEA
Remarques :			
■ <b>Droit à l'image</b> (merci de coch  ☐ J'autorise la Chambre d'Agriculture des P0 à uti diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'	liser mon image à ti		ts et de ma personne pour toute

#### Règlement général sur la protection des données

Vos données personnelles recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés (exécution, suivi, facturation de cette formation et création d'accès sur la plateforme d'apprentissage en ligne pour des modules à distance) mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, basés sur l'article 6.1b du règlement européen RGPD

Dans le cadre de l'exercice de nos missions de service public (article 6.e du même règlement) vos données nous permettront :

- de mettre à jour les bases clients des Chambres d'Agriculture afin de vous informer sur des thématiques en lien avec votre activité agricole (actualités techniques, réglementaires, institutionnelles, conjoncturelles, calamités agricoles ...).
- des statistiques et des études collectives relatives au monde agricole après anonymisation. d'élaborer Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



# Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex 04 68 35 87 81 / l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr





